Bulletin de Réservation Circuits Maison 2020

À retourner à ATSCAF VOYAGES 41, boulevard Vincent Auriol 75703 PARIS CEDEX 13
Réservation en ligne sur formulaires.atscaf.fr –Tél : 01 44 97 28 09

1/ Demandeur

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

_____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

TÉL. PORTABLE : _____ TÉL. DOMICILE : _____

TÉL. BUREAU : _____ EMAIL : _____

NOM DE LA PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS DE NÉCESSITÉ : _____ Tél. : _____

2/ Personnes à inscrire (en n°1 le demandeur) (Adhésion ATSCAF obligatoire à partir de 16 ans)[1]

Nom / Prénom	N° adhérent	Fonctionnaire[2]		Autres [2]	Date de naissance
		Financier	Non financier		

(1) Joindre la photocopie de toutes les cartes d'adhérent ou des justificatifs d'adhésion.
(2) À cocher

3/ Prestations demandées voyages ATSCAF :

Destination

Date

Prix

Chambre double (à partager éventuellement) ☐ Chambre individuelle ☐

Assurance annulation ☐ OUI ☐ NON

Extension ☐

4/ Solde à régler impérativement 30 jours avant le départ

Mode de règlement : ❑ CB (Visa, Mastercard) ❑ Chèque ❑ Chèques vacances

Par internet :
- sur le site atscaf/page d'accueil/Tourisme/Je paie en ligne
- directement à l'adresse suivante : paiement.atscaf.fr

FAIT À : _____

LE : _____

SIGNATURE

❑ Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente

Le bulletin d'inscription doit être accompagné :
- du règlement d'un acompte de 300 € (par chèque ou paiement en ligne sécurisé via notre site internet ou chèques vacances pour les voyages en Europe),
- de la copie des pages 2 et 3 du passeport ou de la carte nationale d'identité en cours de validité selon destination

Conditions générales Circuits Maison 2020

N° d'immatriculation ATOUT FRANCE I M 0751200 41

I/ Conditions générales

L'inscription pour tout voyage ou séjour organisé par l'ATSCAF ou par l'intermédiaire d'une agence voyagiste, implique l'acceptation des conditions générales régissant les rapports entre les Agences de Voyages et leur clientèle, en application des lois du 22 juillet 2009, 24 mars 2012 et du décret du 29/12/2017 portant transposition de la directive UE 2015/2302 (art. R 211.3 à R 211.11) du Code du Tourisme.

II/ Conditions particulières

→ 1 / Être membre de l'association à jour de la cotisation de l'année en cours et à la date du voyage. Cette condition s'applique à tout participant âgé de plus de 16 ans au jour du départ.

→ 2 / Remplir la demande d'inscription et la renvoyer accompagnée d'un 1er acompte de 300 €.

→ 3 / Régler un 2e acompte de 25 % du prix total du voyage 6 mois avant le départ (par chèque ou carte bancaire).

→ 4 / Le SOLDE devra être SPONTANEMENT réglé au plus tard 30 jours avant la date du départ.

→ 5 / Les autres conditions particulières à chaque voyage ou séjour sont disponibles sur les programmes détaillés de chaque circuit.

III/ Voyages organisés par l'ATSCAF

→ 1/ Prix

Les prix sont forfaitaires et prévus par personne en base chambre double. Ils comprennent toutes les prestations décrites sur le programme détaillé et sont fixés en fonction d'un nombre de participants et des informations connues à la date de parution du voyage. Ils sont donc susceptibles d'être modifiés en fonction des éventuelles hausses de taxes aériennes ou de sécurité, des taxes locales, du taux de change, des hausses carburant et du nombre d'inscrits. Les participants en sont informés au moins un mois avant le départ. Ces prix étant forfaitaires, aucune réduction ne peut être accordée pour les services non utilisés par des participants pour quelques raisons que ce soit.

Suppléments : si le nombre d'inscrits n'atteint pas la base minimum indiquée sur les programmes, un supplément "petit groupe" sera automatiquement appliqué un mois avant le départ.

→ 2/ Logement

Il est prévu en chambres à 2 lits. Un supplément est perçu pour le logement en chambre individuelle. Une personne seule peut demander à partager une chambre à 2 lits, à condition qu'un autre participant demande le même avantage. Dans le cas contraire, le supplément pour chambre individuelle sera automatiquement facturé.

→ 3/ Déroulement du programme

Le circuit détaillé est établi en fonction de données techniques (jour et horaires des transports aériens) et des réservations effectuées (hôtels, prestataires de services) préalablement à la parution du programme. En cas de modications importantes, l'ATSCAF se réserve la possibilité de changer l'itinéraire, l'ordre des visites, des étapes ou des hôtels. Si ces changements sont connus avant le départ, les participants en sont avisés immédiatement. S'ils sont imposés durant le voyage, la décision sera prise par le responsable du groupe dans le seul intérêt des participants ou de leur sécurité.

IV/ Conditions d'annulation des voyages

Par l'association : des événements imprévus, une insuffisance de participants ou toute autre raison liée à la sécurité peuvent contraindre l'ATSCAF à annuler un voyage. Dans tous les cas, les participants en seront avisés au moins 21 jours avant le départ et remboursés intégralement des montants déjà versés.

Par les participants : les conditions d'annulation sont précisées sur les programmes détaillés de chaque voyage.

V/ Assurances

Assurances assistance rapatriement et annulation : tous les voyages ATSCAF incluent une assurance assistance/rapatriement dont le contrat résumant les garanties est joint à toute confirmation d'inscription. Prière de consulter très attentivement ce document pour vérifier que vous êtes suffisamment assuré.

En option : assurance annulation.

Assurance responsabilité civile professionnelle : conformément à la législation en vigueur, l'ATSCAF a souscrit cette assurance auprès de MMA, police n° 110 217 905.

VI/ Médiation

Après avoir saisi le service et à défaut de réponse satisfaisante, tout participant peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV Médiation Tourisme Voyage - BP 80303 - 75823 Paris Cedex 17) quand toutes les voies de recours internes auront été épuisées. Les modalités de saisie du médiateur du Tourisme et du Voyage et autres informations pratiques sont disponibles sur le site : http://www.mtv.travel/

VII/ IMPORTANT

- Toute modification d'orthographe ou de changement de nom entraînera une pénalité d'un montant de 150 € si elle intervient moins de 45 jours avant le départ du voyage.
- Les horaires des vols sont donnés à titre indicatif dans le descriptif du voyage. Ils sont confirmés lors de l'envoi de la convocation aéroport. Aucun dédommagement ne sera effectué par l'ATSCAF si les éventuels préacheminements ont été achetés avant l'envoi de la convocation aéroport.
- L'ATSCAF agit seulement en qualité de mandataire des voyageurs auprès des compagnies de transport. Elle ne peut être rendue responsable en cas de force majeure, notamment de retards, modications de parcours, pannes, grèves, accidents, etc.
- De même, un accident de personne survenu au cours du voyage ne saurait engager sa responsabilité.
- Les bagages, vêtements, sacs, etc. restent sous la responsabilité de chaque participant pendant toute la durée du voyage ou du séjour. L'association ne pourra accepter aucune réclamation au sujet de leur vol, perte, détérioration.